

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Avis relatif aux méthodes d'analyses utilisables aux fins de paiement du lait de vache en fonction de sa composition et de sa qualité

NOR : AGRG0401316V

Les avis publiés au *Journal officiel* de la République française du 8 décembre 2000 et du 28 décembre 2001 sont abrogés.

La liste des méthodes d'analyses chimiques ou microbiologiques prévues à l'article 5 de l'arrêté du 28 juillet 2000 définissant les modalités d'application du décret n° 97-1319 du 30 décembre 1997 relatif aux modalités de paiement du lait de vache en fonction de sa composition et de sa qualité s'établit comme suit :

DÉTERMINATION	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE	MÉTHODE de routine/appareillage
Matière grasse.	Méthode acido-butyrométrique suivant une norme AFNOR NF V 04 - 210. - Septembre 2000. Pipettes à lait de 11 ml norme AFNOR NF B 35 - 523. - Décembre 1999. Butyromètres à lait norme AFNOR NF B 35 - 521. - Septembre 1997.	Spectrophotométrie infrarouge sur analyseurs infrarouges agréés par la CST (1).
Matière protéique.	Méthode au Noir Amido suivant une norme AFNOR NF V 04 - 216. - Décembre 1985.	Analyseurs infrarouges agréés par la CST.
Teneur en eau exogène dans le lait.	Détermination du point de congélation : méthode au cryoscope à thermistance : norme AFNOR NF V 04 - 205. - Janvier 1990.	Tri des échantillons par mesure de la conductivité. Confirmation des résultats par méthode de référence.
Indice de lipolyse.	Détermination de l'acidité libre dans le lait suivant méthode BDI décrite dans le bulletin FIL n° 265/1991.	Méthode aux savons de cuivre décrite dans le document CNIEL (2), réf. : CNIEL Prot. MSCu 03-02/00 rédigé par CECALAIT (3) d'après le protocole décrit dans le bulletin FIL n° 265/1991.
Qualité bactériologique (dénombrement des germes).	Dénombrement de la flore aérobie mésophile à 30 °C suivant la norme ISO 48 33.	1. Méthode Thompson mécanisée. 2. Compteurs instantanés d'UFC agréés par la CST.
Qualité hygiénique.	Dénombrement des cellules somatiques suivant la norme FIL n° 148 A 1995.	Compteurs instantanés de cellules agréées par la CST et étalonnées à partir d'échantillons à teneur garantie fournis par CECALAIT.
Qualité bactériologique (dénombrement des <i>Clostridia</i>).	Technique de dénombrement microbiologique par la détermination du nombre le plus probable.	Dénombrement des <i>Clostridia</i> suivant le document rédigé par le CNERNA intitulé « Recommandations pour l'estimation de la contamination du lait en spores de <i>Clostridia</i> ».
Qualité sanitaire.	Méthode de dépistage : Une méthode conforme aux dispositions du point 2.1 du bulletin FIL n° 258/1991 ou équivalente (c'est-à-dire utilisant <i>Bacillus stearothermophilus</i>). Le fournisseur du test sera précisé chaque année au moyen d'une instruction du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Méthode de confirmation : ensemble de 2 tests basés sur le principe de la diffusion en gélose,ensemencée au moyen des deux souches test suivantes : - <i>Bacillus stearothermophilus</i> , - <i>Bacillus subtilis</i> .	Identique à la méthode de référence.

DÉTERMINATION	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE	MÉTHODE de routine/appareillage
	Les modes opératoires des deux tests de confirmation sont décrits en annexe de l'arrêté du 2 septembre 1983 fixant les méthodes officielles d'analyses relatives à la détection des antibiotiques et des sulfamides dans les laits destinés à l'alimentation humaine ou animale.	
<p>(1) CST : Commission scientifique et technique. (2) CNIEL : Centre national interprofessionnel de l'économie laitière. (3) CECALAIT : Centre d'étude et de contrôle des analyses en industrie laitière.</p>		